

reconnue à Rome; apparemment à cause de son hérésie publique et de sa cruelle persécution.

Concile de Duren dans le duché de Juliers, 779, le premier où il soit fait mention en Allemagne de la dîme proprement dite, comme d'une dette envers le clergé.

Concile ou assemblée mixte de Paderborn, 785, où Charlemagne donne à la Saxe sa forme ecclésiastique et civile.

Septième concile œcuménique, deuxième de Nicée, commencé le 24 septembre, et fini le 23 octobre 787. L'impie des iconoclastes y fut anathématisée par 377 évêques présidés par les légats du pape Adrien.

Concile de Ratisbonne, 792, où Félix d'Urgel, convaincu d'erreur, est condamné, puis envoyé à Rome vers le pape Adrien pour y rendre compte de sa foi. Là cet évêque confessa et abjura son hérésie dans l'église de Saint-Pierre; et le pape le renvoya chez lui à Urgel, en Espagne.

Concile de Francfort, 794, de tous les évêques de Germanie, de France, d'Aquitaine, et deux représentants de l'Italie. On y condamna l'hérésie d'Élipand de Tolède et de Félix d'Urgel, touchant la qualité de fils adoptif de Dieu qu'ils attribuoient à Jésus-Christ. On y rejeta aussi, mais par une pure erreur de fait, l'adoration proprement dite que l'on crut avoir été décernée aux saintes images par le septième concile.

Concile de Frioul, 796, contre deux erreurs: la première, qui faisoit procéder le Saint-Esprit du père seulement; la seconde, qui divisoit Jésus-Christ en deux fils, l'un naturel, et l'autre adoptif.

Concile d'Aix-la-Chapelle, 799. Félix d'Urgel, après y avoir abjuré de nouveau ses erreurs, y fut déposé à cause de ses rechutes.

Concile de Rome, 800, où Charlemagne est élu empereur des Romains.

Concile de Ratisbonne, 803. On y déclara que les chorévêques ne seroient point les ordinations épiscopales, n'étant que prêtres, et l'on déclara nulles celles qu'ils avoient faites ainsi.

Concile de Saltzbourg, 807, où l'on régla que les dîmes se partageroient en quatre portions: la première pour l'évêque, la seconde pour les clercs, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour la fabrique.

Concile d'Aix-la-Chapelle, 809, qui donna lieu à la célèbre conférence des Français avec le pape saint Léon III, touchant l'usage qu'ils avoient pris de chanter le mot *filioque* dans le symbole; usage qui, comme on sait, n'a pas peu contribué à faire séparer les Grecs des Latins, et que le sage poutife n'approuva point.

Conciles d'Arles, de Reims, de Mayence, de Châlons-sur-Saône et de Tours, 813, pour le rétablissement de la discipline. Dans ce dernier, on avertit les évêques de faire en sorte que chaque prêtre ait par devers lui les homélies des Pères traduites en langue romaine rustique: ce qui donneroit lieu de croire que le latin avoit déjà cessé d'être la langue vulgaire.

Concile de Constantinople, 815 où deux cent soixante-dix évêques confirmèrent la vraie doctrine sur le culte des images.

Concile d'Aix-la-Chapelle, 816, où l'on fit des règles pour les chanoines et pour les chanoinesses.

Concile de Rome, 816. Il y fut statué que l'élection du pape se feroit par les évêques et le clergé; en présence du sénat et du peuple, et sa consécration devant les députés de l'empereur, si l'intérêt commun le permet. On dispute sur l'ancienneté de ce canon. Mansi le place 80 ans plus tard, et l'attribue avec Muratori à Étienne VI.

Concile d'Atigni, 822, où Louis le Débonnaire fit sa confession publique, et prit le parti de faire de même pénitence.